

Règlement du Prix Pro Senectute

1. Principe

Le Prix Pro Senectute est un prix de recherche qui récompense des travaux de Master (MSc), Bachelor (BSc), Master of Advanced Studies (MAS) et Diploma of Advanced Studies (DAS) innovants et brillants, ainsi que des thèses traitant de la gérontologie appliquée. Pro Senectute Suisse décerne ce prix tous les deux ans, à l'occasion du Symposium suisse de gérontologie.

2. Dotation du prix

Le prix est doté d'un montant de CHF 15 000.-, réparti comme suit :

1^{er} prix : CHF 7000

2^e prix : CHF 5000

3^e prix : CHF 3000

La dotation du prix peut être financée par des sponsors.

3. Objectif

3.1 Objectif

Le prix promeut la recherche en matière de gérontologie appliquée. Il sensibilise le public à d'importants thèmes actuels et futurs en lien avec la gérontologie appliquée.

3.2 Public cible

Le Prix Pro Senectute est ouvert à tous les étudiants d'une haute école suisse ayant écrit un travail de MSc, BSc, MAS, DAS ou de doctorat sur un thème de la gérontologie appliquée.

4. Organisation et déroulement

L'organisation du prix Pro Senectute incombe au domaine Formation & culture de Pro Senectute Suisse.

4.1 Sélection des travaux

Les travaux terminés après la dernière ouverture du prix, qui ont reçu une note de 5.5 et plus, peuvent être remis à Pro Senectute Suisse (en 3 exemplaires, plus une version PDF), (délai à fixer en accord avec le Symposium suisse de gérontologie).

5. Jury

5.1 Composition

Le jury se compose de 20 à 30 spécialistes du domaine scientifique et du terrain. Ils sont convoqués par Pro Senectute Suisse.

5.2 Rémunération

La collaboration ne donne pas lieu à une contre-prestation, hormis le remboursement des frais.

6 Procédure d'évaluation

6.1 Critères d'évaluation

Les critères suivants sont décisifs :

1. l'apport d'un point de vue scientifique
2. l'aspect innovant
3. l'utilité pour le travail lié à la vieillesse

Les spécialistes scientifiques évaluent les critères 1 et 2 ; les spécialistes « du terrain » les critères 2 et 3.

6.2 Déroulement

L'évaluation s'effectue selon les étapes suivantes :

1. Présélection d'un maximum de 20 travaux par l'Institut de l'âge de la Haute école spécialisée bernoise (critère : note minimale de 5.5)
2. Instruction des experts
3. Présélection au niveau du contenu sur la base d'un résumé analytique, de la conception de la recherche, des résultats : chaque travail est recommandé par un expert du domaine scientifique et un spécialiste du terrain en vue d'une première sélection. Les travaux qui ont été recommandés par les deux spécialistes seront soumis à une évaluation globale.
4. Evaluation globale : tous les travaux sont évalués par un spécialiste scientifique et un spécialiste du terrain comme suit d'un point de vue qualitatif, sur la base des critères énumérés au point 6.1, dans un bref rapport écrit
A : recommandation pour le 1^{er} prix
B : recommandation pour les 2^e et 3^e prix
C : pas de recommandation
5. Les rapports sont transmis à l'administration Formation & culture de Pro Senectute Suisse.
6. Séance finale : la séance finale est animée par le/la responsable du domaine Formation et culture. La direction de Pro Senectute Suisse se penche sur l'évaluation finale des trois prix sur la base des rapports écrits du jury. La sélection des travaux se fait à la majorité. Sur la base des rapports d'évaluation, le jury prépare les textes de présentation des travaux, qui sont ensuite rédigés par le/la responsable du secteur Formation & culture.

7. Remise de prix

La remise de prix a lieu tous les deux ans, lors du Symposium suisse de gérontologie. Pro Senectute Suisse détermine les modalités de la remise de prix (laudatio, etc.).

Zurich, novembre 2018

PRO SENECTUTE SUISSE



Werner Schärer
Directeur



Alain Huber
Membre de la direction – responsable des thèmes
spécialisés